Image not found or type unknown

Auto entrepreneur et loyer professionnel

Par **Remilou**, le **20/11/2020** à **13:56**

Bonjour je suis auto entrepreneur esthéticienne inscrit à domicile mais je loue un local depuis 2 ans. Nous sommes donc confinés depuis le 30/10/2020 et donc je n'ai pas encore réglé mon loyer de novembre 2020 . Au premier confinement mon bailleur ne m'a pas fait payer avril 2020 . Je pensais qu'ils allaient demander l'exonération pour novembre. Il ne m'en parle pas ils me disent que le montant du loyer sera dépendant du montant de l'aide que je vais recevoir lié au Covid. Est ce une manière détourné de me dire que je leur devrais le loyer ?

Par **Marck.ESP**, le **20/11/2020** à **14:05**

Bonjour

Le dispositif prévoit la mise en place dans le budget 2021 d’un crédit d'impôt de 50% du **loyer abandonne?** pour tous les bailleurs qui renoncent le loyer du mois de novembre pour les entreprises qui ont jusqu’a? 250 salarie?s.

Le ministre a "invité par conse?quent tous les bailleurs, petits et grands, a? annuler le loyer du mois de novembre et a? be?ne?ficier de ce cre?dit d’impo?t de 50%.

Mais ce n'est en rien une obligation.

Par **Remilou**, le **20/11/2020** à **15:24**

Merci pour vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés